

**Entreprenariat social et économie de marché : Un mariage forcé
et/ou heureux ?**

**Social entrepreneurship and market economy: A forced and/or
happy marriage?**

HACHEMI Bentahar, TIROU Najib, MELLOUKI Chahrazade

¹ Professeur Universitaire. Laboratoire d'Economie Sociale Solidaire
et Développement Local (LESSDL). Université Mohammed Premier,
Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales FSJES
Oujda-Maroc.
hachemi.bentahar@gmail.com

² Docteur en sciences économiques et de gestion. Laboratoire
d'Economie Sociale Solidaire et de Développement Local (LESSDL).
Université Mohammed Premier, Faculté des sciences juridiques,
économiques et sociales,
FSJES Oujda-Maroc
najibtirou@gmail.com

³ Doctorante en sciences économiques et de gestion. Laboratoire
d'Economie Sociale Solidaire et de Développement Local (LESSDL).
Université Mohammed Premier, Faculté des sciences juridiques,
économiques et sociales,
FSJES Oujda-Maroc
chahrazadmellouki@hotmail.fr

Résumé :

L'entreprise sociale, concept émergent qui suscite l'intérêt de bon nombre de chercheurs et fait l'objet de plusieurs études et recherches. Cette entreprise « à but non lucratif », se présente comme une autre voie innovante pour agir au service d'activités ayant du sens, rendant l'économie plus humaniste et créant de la valeur sociale dans différents domaines (santé, éducation, emploi...). L'entreprise sociale reste toutefois, mal connue !

Cet article s'intéresse aux spécificités de l'entreprise sociale et de ce qui la distingue de la RSE.

Mots clés : Entreprenariat social ; économie sociale ; économie de marché ; RSE ; social business.

Jel Classification Codes: ..., ..., ...

Abstract:

Social enterprise is an emerging concept that has attracted the interest of many researchers and is the subject of several studies and research. This "non-profit" enterprise presents itself as another innovative way to act in the service of meaningful activities, making the economy more humanistic and creating social value in different fields (health, education, employment...). However, social enterprise remains poorly known!

This paper focuses on the specificities of social enterprise and which distinguishes it from RSE.

Keywords: Social entrepreneurship; social economy; market economy; RSE; social business

Jel Classification Codes: ..., ..., ...

Auteur correspondant : TIROU Najib, Email: najibtirou@gmail.com

1. Introduction:

Jamais, dans les annales de l'histoire, l'humanité n'a été confrontée à des crises aussi aigües que celles qui secouent le monde à l'aube de ce troisième millénaire. La loi est désormais celle du marché. L'autorité n'est plus désormais aux mains de l'État, mais plutôt dans celles des technocrates et du monde de la finance. Les entreprises et surtout les multinationales sont devenues des entités puissantes dont le pouvoir décisionnel guide les politiques des États, modifient la carte géostratégique du monde sans égard, ni pour l'humain, ni pour son environnement, les réduisant à une simple valeur monétaire. La soif insatiable du profit, le cumul de plus de richesses priment sur le capital humain et tous les moyens sont bons quitte à affamer des peuples entiers, à faire travailler des enfants en bas âge et dans des conditions inhumaines, à raviver des haines tribales ou ethniques ancestrales pour alimenter des guerres d'usure propices pour la vente des armes et la spoliation de leurs richesses naturelles. Les conséquences de cet entrepreneuriat capitaliste aveugle ne tardent pas à apparaître au grand jour, et ses dérives sont décriées et dévoilées à la société civile dans des rapports alarmants par des organismes internationaux, des ONG et des mouvements citoyens. La liste des scandales au cours de cette dernière décennie est longue et déconcertante : crises des subprimes, scandales financiers, politiques de réajustement et de délocalisation adoptée par des firmes multinationales entraînant des licenciements massifs et un chômage durable, drames humains suite à l'effondrement d'immeubles/usines, montée des inégalités, surexploitation des ressources naturelles, altération irréversible de l'environnement. (Sophie S, 2011, p.9)

L'entrepreneuriat social se présente dès lors comme une incarnation concrète d'une autre voie possible, professionnelle et crédible, pour agir au quotidien au service d'activités qui ont du sens (Barthélémy A. et Slitine R. 2011, p.11). Amorcée, en réalité, dès les années 90 avec des origines et d'horizons divers, cet entrepreneuriat autre que

capitaliste se présente, comme nouveau mode d'entreprendre voit ainsi le jour et s'impose comme mode alternatif. L'intérêt, trouver une issue à l'état de crise actuelle qui sévit un peu partout dans le monde, mais surtout dépasser les sentiers battus de sorte à penser et à entreprendre autrement ; comment ? En faisant davantage du social. (Sophie. S, 2011, p.9).

D'où notre question de fond examinée dans cet article : **Est-ce une entreprise dite « sociale » peut-elle conserver sa spécificité tout en s'insérant dans l'économie dominante de marché ? Dans quelle mesure la logique de maximisation de profit est-elle compatible avec la dimension sociale de l'entreprise ?**

Il faut donc préalablement comprendre ce qu'une entreprise sociale. Danone, qui a suscité une vague d'indignation et un appel au boycott avec des plans de licenciements en 2001, peut-elle être qualifiée de « sociale » lorsqu'elle lance en 2005 un nouveau produit à un prix abordable pour les habitants des townships africaines ? Il importe de comprendre ce que recouvrent les termes d'entrepreneuriat social et d'économie sociale.

L'entrepreneuriat social s'inscrit dans une réalité plus ancienne, celle de l'économie sociale, regroupant des entreprises qui ont commencé à inventer en France et en Europe de solutions économiques à vocation sociale il y a plus d'un siècle (Barthélémy, A. & Slytine R, 2011). . Alors qu'il représente une part importante de l'économie. Certains diront, l'entrepreneuriat social est le prolongement des actions de l'ESS, une façon de réinventer ce domaine d'activité (Anne. D, 2016).

Historiquement, l'association du monde de l'économie et du social est attribuée à l'économie sociale, mouvement de pensée qui prend ses racines idéologiques en France, au XIX^e siècle. Les associations, mutuelles et coopératives sont aux siècles présents, les principales organisations à but non lucratif de cette économie dont la finalité est l'épanouissement de l'homme, non son assujettissement ni au profit financier ni à l'Etat. ***D'où notre premier niveau d'interrogation : D'où vient le terme « économie sociale » que signifie-t-il ?***

Dans un contexte de recherche insatiable du profit financier, il nous semble a priori contradictoire qu'une entreprise « capitaliste » puisse avoir comme priorité des objectifs sociaux. ***Ce constat conduit à un deuxième niveau d'interrogation, relatif à l'économie de marché : lorsqu'une firme multinationale se déclare « socialement responsable », est-ce une véritable volonté de promouvoir une approche sociale ou cela répond-il à une exigence de marketing pour améliorer son image et vendre plus ?***

Pour répondre à ces questions, nous avons adopté une posture épistémologique constructiviste basée sur les matériaux bibliographiques selon une perspective positiviste, interprétative et aussi sur une étude exploratoire qui se base sur une approche qualitative qui sert à délimiter le champ problématique et à analyser le contenu.

Le présent article propose d'explorer ces deux concepts émergents : économie sociale et entreprise sociale. Notre objectif consiste à apporter une réponse adéquate au questionnement soulevé, à savoir : si une entreprise peut-elle être sociale dans une économie de marché ? Dans un premier temps, nous tenterons, tout d'abord, de définir ce que l'économie sociale en référence à l'histoire et aux conflits théoriques qui l'ont animée ; Ensuite, nous cherchons à comprendre pourquoi, au niveau mondial, cette économie sociale a-t-elle autant de mal à se faire connaître et entendre. Dans un deuxième temps, nous décèlerons les différences existantes entre les entreprises sociales de l'économie sociale et celles du social business.

2. Economie sociale

2.1 D'où vient le terme que signifie-t-il ?

Le lexique des sciences économiques et sociales (2002) définit l'économie sociale comme l'ensemble des associations, coopératives et mutuelles. Les associations se définissent par une mise en commun entre deux ou plusieurs personnes, de leurs activités ou connaissances,

dans un but autre que le partage des bénéfices, même si une activité économique peut exister. Les associations sont présentes dans le monde économique, sportif, culturel, social, sanitaire, éducatif ou encore environnemental. Les coopératives, quant à elles, sont des groupements de personnes qui poursuivent des buts communs (économiques, sociaux, éducatifs...). Il existe des coopératives de production, qui regroupent des producteurs agricoles, et des coopératives de consommation réunissant des consommateurs, plus que des coopératives de transport, de pêche ou de distribution. Il existe également des banques coopératives comme la Banque populaire, le crédit coopératif... Les mutuelles enfin, sont également des groupements de personnes qui souhaitent se prémunir contre des risques, répartissent collectivement les coûts de prévention et de réparation de ces risques. La fonction des mutuelles de santé, en est un exemple.

Les associations, coopératives et certaines mutuelles, formées grâce à l'impulsion de groupes de personnes motivées par un projet commun, sont, à proprement parler, des « entreprises sociales » appartenant au courant de l'économie sociale (Sophie. S, 2011), appelées aussi des organisations de l'économie sociale (OES). Ces organisations combinent des ressources marchandes (par des ventes) et des ressources non marchandes (par des subventions et des dons), monétaires et non monétaires (par des contributions volontaires).

Historiquement, les organisations de l'économie sociale, à savoir les associations, coopératives et certaines mutuelles, se sont constituées, selon le lexique précédemment cité pour répondre à des besoins peu ou mal pris en compte par le marché ou par l'Etat. Si cette définition est particulièrement restrictive, elle a le mérite de formuler une base de départ pour comprendre ce courant de pensée et mode d'organisation économique riche et complexe qu'est l'économie sociale et qui reste souvent sinon quasi absente du moins méconnue dans les annales de l'économie ; ces derniers évoquent une économie marchande (dominé par les entreprises classiques) et une économie

publique (limitée principalement à l'Etat). Même Claude Vienney, considéré comme l'un des principaux théoriciens de l'économie sociale, désigne cette dernière comme un ensemble d'organisations aspirant à une reconnaissance en tant que secteur ayant des caractéristiques spécifiques (Claude. V, 1994). Reste à savoir lesquelles.

Pourquoi est-ce donc si difficile de définir l'économie sociale ? L'association de l'économique et du social n'est pas nouvelle. La composante « économie sociale » voit le jour en France au XIX^e siècle, période de basculement d'un mode agricole à un mode industriel, et est employée par les auteurs du siècle (Karl Marx, Polanyi, André Gide, Charles Fourier etc...) dans des contextes très différents pour répondre à la « question sociale ». Cette question est celle de la pauvreté et du rapport des classes, auxquelles la réponse varie en fonction de l'idéologie ou de l'école de pensée revendiquée (Karl Marx, Polanyi, Socialisme utopique, mouvements sociaux). Ainsi, la pensée marxiste par exemple associe plutôt la question sociale à une lutte des classes alors que la réponse libérale axe davantage sa position sur la notion de responsabilités des pauvres. Concrètement en fonction de l'idéologie, les pauvres ont donc plus ou moins de droits. Un filet de sécurité sera finalement mis en place un siècle plus tard en Europe après la seconde guerre mondiale avec l'instauration de l'Etat providence.

Il n'est donc pas aisé de donner une définition unanime de cette économie sociale. Pourtant, de nombreux théoriciens contemporains reconnaissent une filiation dans l'approche alternative que l'économie sociale pouvait offrir au capitalisme (Robert Owen, André Gide, Charles Fourier, Louis Blanc...). Ils voient dans les organisations de l'économie sociale à savoir les associations, les coopératives et les mutuelles l'expression du mode de production concurrent au mode capitaliste. En effet, ces organisations spécifiques de l'économie sociale ont des statuts précis : ce sont des organisations à but non lucratif, basées sur le principe démocratique « un homme, une voix »,

autonomes et s'appuyant sur une dimension altruiste de l'homme motivée par un partage de valeurs communes avec un objectif d'épanouissement plutôt que d'enrichissement. Tels sont donc les cinq critères les plus fréquemment adoptés par les OES (Thierry. J, 2008). Au-delà de la libre adhésion des personnes et de la gestion démocratique, c'est le principe de non lucrativité et le principe de mixité de ressources publiques et privées qui ont été souvent retenues pour certifier la spécificité de l'économie sociale et pour l'opposer à la logique de maximisation du profit. Ce serait donc dans ce sens que l'économie sociale pourrait fonctionner comme une alternative ou complémentaire à l'économie capitaliste, en définissant les contours d'un secteur à part entière qui donne le primat à la personne et surtout, se positionner de manière autonome vis-à-vis l'Etat.

Il est cependant important de relever qu'il ne s'agit pas là d'une critique du capitalisme. Historiquement, l'économie sociale n'est pas anticapitaliste, mais se constitue au XIX^e siècle par des réponses nombreuses et variées à une même question : celle de la répartition des richesses (Sophie. S, 2011). Au XX^e siècle, l'économie sociale s'appréhende à travers des pratiques (associations, coopératives et mutuelles). Aujourd'hui élargie à d'autres domaines et acteurs, en particulier les entrepreneurs sociaux.

L'économie sociale est alors historiquement souvent interprétée dans sa seule dimension associationniste qui, à l'époque, n'était qu'une réponse parmi d'autres ; mais, aujourd'hui, elle semble être la plus pertinente pour rendre compte d'un mode que l'on souhaiterait alternatif ou complémentaire au courant économique dominant. Philosophiquement, cette filiation historique revendiquée par la plupart des théoriciens contemporains nous semble percutante sur un point fondamental : elle place l'homme au cœur de son projet.

En France, la plupart des ménages sont en contact avec l'économie sociale, parfois sans même le savoir. 200000 établissements emploient 10% de l'ensemble des salariés, soit 2.1 millions de personnes (INSEE, 2006). De plus, le poids de cette économie sociale est particulièrement

fort en milieu rural dans lequel il représente 12% des emplois salariés. 80% des agriculteurs sont des coopérateurs et 56% de placements sont effectués par des banques coopératives (INSEE, 2006).

Ces chiffres, représentatifs de l'économie sociale française, le sont-ils à l'échelle européenne et africaine ? En va-t-il de même pour l'international ?

2.2 Pourquoi à l'échelle internationale, l'économie sociale a-t-elle autant de mal à se faire connaître ?

Malgré les efforts déployés, la reconnaissance institutionnelle de l'économie sociale n'est pas évidente. Les systèmes de comptabilité nationale peinent à la reconnaître comme un secteur institutionnel distinct, si bien que les associations, coopératives, mutuelles et fondations qui la fondent manquent de lisibilité. Ni public ni capitaliste, le « troisième secteur » qui est censé représenter l'économie sociale ne se réduit donc souvent à un entre-deux. Quant à ses objectifs, ils sont souvent associés à l'emploi, à la cohésion sociale et aux services à la collectivité. De fait, l'économie sociale se trouve une fois encore entre deux grands pôles : celui des politiques sociales et des politiques d'intégration (à la société et au marché du travail) ; et celui du développement local. Si la communauté européenne a réussi à intégrer l'économie sociale à ses objectifs et a effectué un progrès considérable et un pas vers sa reconnaissance institutionnelle par le grand public, la vision de ce mouvement reste cependant très partielle à l'international.

En effet, l'économie sociale prise dans son ensemble dispose d'une base juridique assez faible. Cela est attribué au manque de définition formelle et au grand nombre d'appellations qui sont inhérents à l'économie sociale. Cette imprécision conceptuelle est problématique pour la formalisation juridique. Or, comment susciter le consensus

autour de l'économie sociale si l'on ne sait pas comment la désigner au juste ?

Il est certes vrai que, en termes de contenu, l'économie sociale regroupe des secteurs très différents allant des coopératives agricoles aux banques coopératives, en passant par des initiatives régionales et nationales. Malgré les principes fondateurs, il n'est pas toujours évident, tant au niveau des acteurs que des usagers, d'avoir conscience de participer à une autre économie et de considérer cette économie comme un mouvement unifié, sachant également que l'implication politique reste paradoxalement faible.

De la méconnaissance à la non-reconnaissance et à la banalisation, il n'y a donc qu'un pas. D'une part les organisations de l'économie sociale n'ont guère communiqué sur la particularité de leurs principes, pensant peut-être, en tous cas à tort, que l'image d'une « bonne économie » suffisait ; d'autre part, les organisations de l'économie sociale sont longtemps restées limitées à un niveau local, hésitant à affronter l'international. À leur décharge, il est vrai que, par essence, soucieuses de répondre aux attentes et aux besoins des salariés et des associés plutôt qu'aux exigences de croissance et de profit, s'ouvrir à l'international pouvait sembler risqué. D'ailleurs des entreprises sociales (mutuelles d'assurance, bancaires ou coopératives) qui, sous la pression grandissante des marchés et la nécessité de survivre ont franchi le pas, se sont en même temps affranchies de certains principes fondateurs, tel est le cas de *Chèque Déjeuner*¹ en France, tout en

¹ www.chèque-dejeuner.com Le chèque Déjeuner est un titre de restaurant cofinancé par l'employeur et le salarié, totalement exonéré de charges sociales et fiscales et permettant aux bénéficiaires de prendre un repas dans plus de 164 000 points de restauration en France. Si le groupe est parfois critiqué en interne pour le développement de

restant coopérative, a créée des filiales de type capitalistes. D'autres comme le *Crédit Agricole* ne partagent plus les principes de lucrativité limitée et ne participent plus de l'économie sociale à proprement parler. On parle alors « d'isomorphisme », au sens ici de reproduction de la logique marchande dans la logique propre à l'économie sociale. Ce risque est largement dénoncé par les théoriciens de l'économie sociale. Pour certains, la faute en incombe à la forme juridique qui devrait exclure les sociétés anonymes. D'autres au contraire aimeraient ajouter dans les champs d'action des OES, des organisations ne partageant pas la forme juridique de mutuelle, de coopérative ou d'associations, mais visant des objectifs similaires. À titre d'exemple le cas des entreprises d'insertion qui, en France, ont un statut de sociétés à responsabilité limitée. Caractérisées par une diversité de statuts (environ la moitié des entreprises d'insertion sont sous statuts associatifs et l'autre moitié sous statuts commerciaux ; SA, SARL, voire EURL), les entreprises d'insertion s'inscrivent dans les marchés concurrentiels et, comme pour toute entreprise, leurs ressources proviennent essentiellement de leurs ventes. Le plus souvent, elles interviennent dans les domaines de l'environnement, des espaces verts, et de la récupération recyclage de déchets électroniques, du nettoyage ou encore de la restauration. Certaines entreprises d'insertion ont développé des activités plus originales,

nombreuses filiales internationales, il revendique son appartenance à l'économie sociale et soutient le projet SOL, systèmes d'échanges complémentaires de monnaie local qui s'est expérimenté dans cinq régions de France et se maintient encore malgré la fin du programme européen survenue en 2008 www.sol-reseau.org.

comme témoignent les services de chauffeurs de place ou encore des prestations de communication du *groupe Alterna Développement*.

Dans un contexte de recherche de profit, *Chèque Déjeuner*, *Crédit Agricole* et toute autre entreprise du social business, il semble a priori contradictoire que ces entreprises puissent avoir des objectifs sociaux prioritaires. En effet, lorsqu'une firme multinationale se déclare socialement responsable, est-ce une véritable volonté de promouvoir une approche sociale ou cela répond à une exigence de marketing pour améliorer son image et vendre plus ?

3. Le social business ou entreprises « socialement responsables » : réelle approche sociale ou exigence de marketing ?

3.1. Entrepreneuriat social de l'économie sociale, et entreprise sociale du social business : quelle différence ?

Il nous a semblé opportun de souligner les motifs de l'inquiétude que suscite au sein de l'économie sociale ce mouvement récent qui revendique néanmoins son appartenance et sa filiation à l'économie sociale et solidaire. En fait, c'est la réflexion sur les frontières de l'économie sociale qui est ici en jeu.

En effet, à force de rogner sur les principes fondateurs de l'économie sociale, en particulier sur celui d'entrepreneuriat collectif, certains se demandent, à quel moment une entreprise sociale cesse d'appartenir à ce secteur. Jean François Draperi pose clairement la question : « *le principe le plus exposé aux évolutions actuelles de l'économie sociale et celui de l'—acapitalisme— (l'absence de rémunération de capital).* » (Draperi, J.F, 2009)

Historiquement et conceptuellement, le terme d'entrepreneuriat social n'a pas la même signification aux États-Unis et en Europe. Aux États-Unis, l'entrepreneuriat social est centré sur l'entrepreneur social qui développe un modèle économique qui répond à un problème sociétal (pauvreté, inégalité...). (Messeghem. K Sammut. S, 2011). Cet individu est en capacité de réunir les ressources nécessaires pour rendre sa vision possible (J. Dees, 1998; J. Thompson et *al.* 2000; G.

Sullivan Mort et al, 2003). Cependant, le concept de l'entrepreneuriat social a été défini de façon différente par plusieurs auteurs. Dans une étude menée S. Zahra et al. (2009) identifient 21 définitions entre 1997 à 2007. Pour ces auteurs, l'entrepreneuriat social concerne « les activités et processus entrepris pour découvrir, définir et exploiter les opportunités afin d'accroître la richesse sociale par la création de nouvelles entreprises ou la gestion des organisations existantes de façon innovante ». Dans l'ensemble, la plupart des définitions proposées dans le contexte anglo-saxon mettent en avant le rôle de l'entrepreneur qui exploite des opportunités pour servir une mission sociale (J. Thompson, 2008). La mission sociale se définit comme l'amélioration du bien-être de la personne dans la société. La valeur économique créée à travers des activités commerciales développées est considérée comme une stratégie permettant à l'organisation de dégager des ressources financières nécessaires à la durabilité de sa mission sociale. Aux États-Unis, l'entrepreneuriat social désigne l'individu, l'entrepreneur social, qui développe des activités marchandes mises au service d'une mission sociale. Cette vision anglo-saxonne semble s'imposer progressivement en Europe, que ce soit au sein des milieux universitaires, économiques classiques ou même de l'économie sociale et solidaire (J. Defourny et M. Nyssens, 2011). Si les profits réalisés sont mis à disposition d'une finalité sociale, cette conception se caractérise par une quête de ressources commerciales et, de manière générale, l'orientation vers le marché et une logique « business ». Virginie Seghers et S. Allemand (2007) rappellent que ce concept est né dans les cercles patronaux et le milieu des grandes écoles de gestion et non pas dans les têtes des militants sociaux, d'opposants à l'économie de marché ou de marxistes pur jus.

Si en France, l'Etat se constitue historiquement comme le garant de l'intérêt général, ce n'est pas le cas aux États-Unis. Traditionnellement, l'Etat n'étant pas assez riche pour prendre en compte sur l'ensemble de son territoire le financement des hôpitaux, écoles, universités, c'est à la générosité des plus aisés qu'il a été fait

appel en vue de venir en aide à leurs compatriotes. Avec l'essor du capitalisme, cette générosité s'est institutionnalisée et apparaissent des fondations formées par les grandes fortunes industrielles (Rockefeller). Ces dernières ne sont soumises à aucune contrainte, mais relèvent de la bonne volonté des membres fondateurs qui y trouvent aussi une marque de prestige. À partir des années 1990, après le décloisonnement des marchés et l'apparition des pratiques financières plus agressives entre les entreprises soumises à des offres publiques d'achat (OPA), une nouvelle vague de milliardaires voit le jour (Buffet, Gates, Brainer). Ils critiquent les philanthropes traditionnels en ce qu'ils ne trouvent pas suffisamment impliqués sur le terrain : désormais, la charité privée est perçue un business. On parle alors du social business : les nouveaux entrepreneurs conçoivent les organisations à but non lucratif comme des entreprises à encourager en important des méthodes de management, d'évaluation et d'innovation, propres à celles qui ont fait la rentabilité des entreprises capitalistes. Il y a donc glissement de la charité du business.

En Europe, au contraire, le terme d'entreprise sociale ne relève pas de la philanthropie et n'est pas lié aux fortunes boursières, mais apparaît dans le champ de l'économie sociale : en 1991, le parlement italien adopte une loi créant une forme spécifique légale pour les « coopératives sociales ». Des expériences similaires apparaissent dans différents pays européens (en 2002, en Grande-Bretagne, le gouvernement Blair crée une Social Enterprise Unit afin de promouvoir ces dernières dans les pays). Certains chercheurs ont proposé de créer un réseau pour analyser l'émergence des entreprises sociales en Europe (EMES). Dans cette optique, les entreprises sociales sont animées par une mission d'utilité sociale. Leur forme, coopérativiste ou associationniste, dépend principalement des mécanismes légaux disponibles dans les différents pays. Il s'agit donc moins d'un choix que d'une adaptation.

Pour Defourny et Nyssenes, le concept d'entreprise sociale, pris dans le sens d'une entreprise avec un objectif prioritaire d'utilité sociale,

permettrait même de créer des ponts entre les différentes composantes du tiers secteur. Pour définir une entreprise sociale, le réseau EMES formule en effet huit critères significatifs (S. Swaton, 2011, p.37):

1. Une entreprise sociale doit poursuivre un objectif explicite de bénéfique à la communauté dans son ensemble (cueillette, recyclage des déchets...) ou pour une catégorie spécifique (insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées, insertion des personnes éloignées de l'emploi...).
2. Une entreprise sociale doit avoir une contrainte de non-redistribution « limitée », tout comportement de maximisation du capital étant illicite.
3. Une entreprise sociale applique le principe de démocratie « une personne, une voix » dans le pouvoir de décision et non, comme c'est le cas dans les entreprises capitalistes, en fonction de l'importance du capital investi.
4. Une entreprise sociale poursuit une activité productive de biens ou de services.
5. Une entreprise sociale fournit des emplois rémunérés, et n'engage pas que des seuls bénévoles.
6. Une entreprise sociale possède un degré élevé d'autonomie : les subventions versées par les pouvoirs publics sont gérées par les personnes qui ont fondé l'entreprise dans le cadre d'une réalisation d'un projet commun et ont toute la liberté de faire cesser l'activité.
7. Une entreprise sociale assume une prise de risque économique, sa viabilité dépend des efforts de ses membres qui assurent son fonctionnement et son équilibre économique.
8. Une entreprise sociale est une initiative qui émane d'un groupe de citoyens ; il y'a donc une dynamique collective.

Ainsi, la vision européenne de l'entreprise sociale, tel que conçoit le réseau EMES, a bien une activité marchande, mais sans objectif

principal de retour sur investissement financier. Recevoir des ressources publiques est important pour appuyer la dimension d'utilité collective et reconnaître la production de biens qui profitent à tous. Cette dimension de bénéfice social est recherchée activement. Elle n'est donc pas secondaire par rapport au profit, mais constitue une motivation intrinsèque. C'est précisément ce point qui distingue ce courant de pensée européen de celui du social business américain. Toutefois, il nous semble intéressant de nous interroger sur ce deuxième type d'entrepreneuriat social d'autant plus qu'il est « socialement d'actualité » et adopté par bon nombre d'entrepreneurs et de firmes multinationales.

3.2. Les RSE sont-elles des entreprises sociales ?

Tableau N° 1. Comparaison entre l'entreprise sociale de l'économie sociale et la RSE

	Entreprises sociales de l'ES	Entreprises de responsabilités sociales
Mission	Utilité sociale	Retour social sur investissement financier
Gouvernance	Gouvernance démocratique	Gouvernance dépendante du capital investi
Dimension	Initiative qui émane d'un groupe de citoyens	Initiative qui émane de l'entreprise
Éthique	Éthique déontologique	Éthique conséquentialiste
Motivation	Répondre aux défaillances du marché	Recherche du bénéfice social en prenant un risque financier
Lucrativité	Lucrativité nulle ou limitée	Lucrativité illimitée

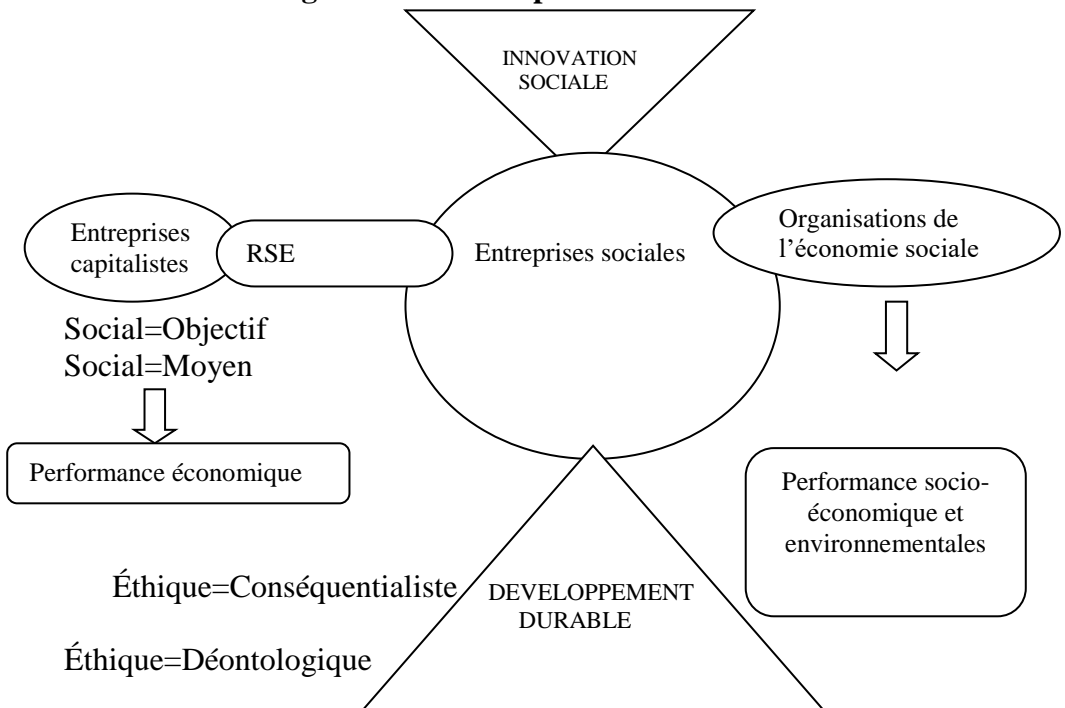
Source : Repris et adapté de (Asli. A et EL idrissi. S, A, 2013.p.240)

Dès lors, bien que les grandes entreprises ou les grands groupes ne puissent être assimilés à des entreprises sociales, se revendiquer « socialement responsable » est une excellente carte à jouer de leur point de vue, et de celui de la société aussi (Mertens. S & Sybille & Huybrechts & Benjamin & Xhaufclair. V, 2006). Mais cela ne doit pas conduire le grand public à confondre ces initiatives avec celles de l'économie sociale qui, de son côté, devrait trouver un moyen efficace pour de se faire connaître et reconnaître. Car, il importe de souligner que le risque de confusion avec les entreprises sociales du social business est d'autant plus fort que celles-ci sont très organisées et en phase avec la législation européenne. Inspiré du concept américain de Corporate Social Responsibility (CSR), est récemment apparu le terme de Responsabilité sociale des Entreprises (RSE) auquel l'OCDE et le BIT s'intéressent particulièrement. En 2001, la commission européenne a publié un *livret vert* définissant la RSE comme « *l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes. Être socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aussi aller au-delà et investir «davantage» dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes* ». (Commission européenne, 2011).

Lors du sommet de la Terre de Johannesburg de 2002, la RSE a été l'un des grands thèmes traités. Des grandes entreprises notamment françaises, actives dans les secteurs de l'environnement et de l'énergie, étaient présentes. Il s'agit de mettre en œuvre la philosophie suivante : « agir local, penser global ». La RSE contribue aux enjeux du développement durable tout en distinguant : la RSE concerne la responsabilité d'une entreprise, donc à niveau dit «micro-économique» alors que le développement durable est beaucoup plus large et concerne l'ensemble des agents économiques de la société.

Par exemple une entreprise peut souscrire à certains principes du développement durable, comme la limitation de l'émission en CO2, sans pour autant reconnaître la RSE. La figure ci-dessous éclaircit ces concepts.

Figure N° 1. Concepts et continuum



Source : Les deux auteurs.

Adhérer à la RSE ne suffit pas de qualifier cette entreprise de sociale au sens de l'économie sociale. Signer une charte dite « éthique », même très bien construite, ne signifie pas adhérer à une organisation, de type associatif, mutualiste ou à une entreprise de l'économie sociale. Les PDG des grands groupes ne s'en cachent pas d'ailleurs : il s'agit bien d'activités sociales qui s'inscrivent dans une logique spécifique de maximisation du profit.

4. Conclusion:

Tout au long de cette réflexion, il a été question de palper, dans quelle mesure la logique de maximisation de profit est-elle compatible avec la dimension sociale de l'entreprise.

La problématique et les questions de recherche de notre article ont soulevé de nombreuses sous-questions sur l'entreprise sociale. A la suite des réponses obtenues à ces interrogations nous tirerons différents apports théoriques auxquels pourrait contribuer notre recherche.

Primo, il est possible de développer une autre conception du social qui inclut le développement d'une réelle solidarité, non seulement pour l'image de marque, mais au sein même de l'entreprise. Certes, ces initiatives ne sont pas purement sociales, mais peuvent être considérées comme des réponses créatrices et porteuses de sens dans une économie plurielle alliant développement local et mondialisation, efficacité économique et commerce équitable.

Secundo, une entreprise peut être sociale dans une économie de marché à condition qu'elle soit avec des critères comme la lucrativité limitée et le principe démocratique. Cela implique de ne pas restreindre l'accès aux entreprises qui revendiquent les valeurs et les pratiques de l'économie sociale. En effet, les entreprises sociales, définies non pas dans les termes du social business, mais avec les critères haut-cités relevant de l'économie sociale, peuvent se réaliser dans une économie de marché.

En somme, tenir compte de la logique libérale en tant qu'idéologie ne signifie pas sacrifier les principes de l'économie sociale. Au contraire,

l'enjeu est de la faire connaître et reconnaître. Et sur ce point, une critique de l'intérieur est toujours plus audible. C'est précisément l'une des raisons pour lesquelles nous avons évoqué des pistes de recherche ouvertes sur des préoccupations sociales et environnementales très en vogue afin de ne pas se fermer aux débats et de précipiter ainsi la récupération par l'idéologie dominante. La RSE, le développement durable et la micro finance sont des champs sur lesquels l'économie sociale peut et doit apporter sa contribution.

5. Liste Bibliographique :

- **Anne. D. (2016).** Raconter l'entrepreneuriat social, de l'enseignement à la pratique. Atelier Hnery Dougier, Paris.
- **Barthélémy, A. & Slytine R. (2011).** Entrepreneuriat social : innover au service de l'intérêt général ; panorama, enjeux, outils. .Vuibert. Paris.
- **Barthélémy, S. & Keller & R. Slitine. (2014).** l'économie qu'on aime, Relocalisations. Création d'emplois. Croissance : de nouvelles solutions face à la crise. Éditions Rue de l'Echiquier.
- **Borzaga &, Carlo & Deourny.J. (2001).** the emergence of social enterprise». Rutledge.
- **Boutilier. S & Allemand, S. (2010).** Économie sociale et solidaire : nouvelles trajectoires d'innovations. Harmattan. Paris.
- **Chalencon G, & Pache A.C. & Sibieude Th., & Trelleu-Kane M. (2010).** Business Plan social, guide méthodologique. ESSEC.
- **Asli. A et EL idrissi. S, A. (2013).** .L'entrepreneuriat social au Maroc, perceptions et pistes de développement. Revue

Marocaine de Recherche en Management et Marketing N°8,
pp : 235 – 249.

- **Defourny J.** et Nyssens M. (2011) : Approches européenne et américaine de l'entreprise sociale, une perspective comparative. Revue internationale de l'économie sociale, volume 319, pp : 18-35.
- **Draperi J.-F. (2009).** Au bénéfice de la crise ? Pour un projet d'économie sociale et solidaire. Recma. (313). P : 19 - 35
- **INSEE. (2006).** l'économie sociale emploi un salarié sur dix en 2006
- **Jeantet. T. (2008).** L'économie sociale, une alternative au capitalisme. ECONOMICA. Paris.
- **KPMG. (2017).** Le baromètre de l'entrepreneuriat social. KPMG.
- **Lexique des sciences économiques et sociales (2004).** Définition de l'économie sociale. Découverte.
- **Mertens. S & Sybille & Huybrechts & Benjamin & Xhaufclair. V. (2006).** Les interactions entre l'économie sociale et la responsabilité sociale des entreprises. Illustrations à travers la filière du commerce équitable, Revue Internationale de Gestion, vol. 31, n°2, pp.65-74.
- **Messeghem. K. & Sammut. S. (2011).** L'entrepreneuriat. Cormelles-le-Royal: EMS, Management & société. Paris.
- **Olivier. K. & Valeria. B. (2016).** Changer d'échelle l'entreprise au service de l'innovation sociale . l'échiquier. Paris.
- **Sophie. S. (2011).** Une entreprise peut-elle être "sociale" dans une économie de marché ? Éditions de l'Hèbe. Suisse.

- **Thompson J. (2008).** Social enterprise and social entrepreneurship: where have we reached? *Social Enterprise Journal*. 2, n°4, p. 149-161.
- **Zahra S. & Gedajlovic E. & Neubaum D. & Shulman J. (2009).** A typology of social entrepreneurs: Motives, search processes and ethical challenges. *Journal of Business Venturing*. (24), p. 519-532.